



KPMG S.A.
Limousin Vienne
Parc d'activités Romanet
25, rue Hubert Curien
CS 63 814
87038 Limoges Cedex 1
France

Téléphone : +33 (0)5 55 11 37 00
Télécopie : +33 (0)5 55 34 74 42
Site internet : www.kpmg.fr

Office International de l'Eau
**Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2018
Office International de l'Eau
21 rue de Madrid - 75008 Paris
Ce rapport contient 17 pages

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Egho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG S.A.
Limousin Vienne
Parc d'activités Romanet
25, rue Hubert Curien
CS 63 814
87038 Limoges Cedex 1
France

Téléphone : +33 (0)5 55 11 37 00
Télécopie : +33 (0)5 55 34 74 42
Site internet : www.kpmg.fr

Office International de l'Eau

Siège social : 21 rue de Madrid - 75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Office International de l'Eau relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués,

sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

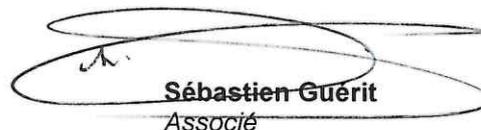
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Limoges, le 29 mai 2019

KPMG S.A.
Département de KPMG S.A.


Sébastien Guérit
Associé

Bilan Actif

OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU

Période du 01/01/18 au 31/12/18

Edition du 23/04/19

Tenue de compte EURO

	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2018	Net (N-1) 31/12/2017
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement	29 898	29 898		
Concession, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	297 211	260 027	37 184	41 107
Fonds commercial (1)				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	503 402	74 380	429 023	333 080
Constructions	7 351 336	4 530 336	2 821 000	1 847 033
Installations techniques, matériel et outillage industriel	3 420 647	2 760 368	660 278	727 876
Autres	744 798	576 854	167 944	86 741
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours	245 069		245 069	406 029
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts	15 987		15 987	22 192
Autres	82 237		82 237	74 320
TOTAL I ACTIF IMMOBILISE	12 690 585	8 231 862	4 458 722	3 538 377
STOCKS ET EN-COURS	5 446 668		5 446 668	4 095 592
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES				
CRÉANCES (3)				
Créances usagers et comptes rattachés	2 478 524	177 000	2 301 524	2 735 699
Autres créances	1 463 989	37 750	1 426 239	1 172 877
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	200 000		200 000	200 000
INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
DISPONIBILITES	3 792 467		3 792 467	3 924 316
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	152 037		152 037	136 346
TOTAL II ACTIF CIRCULANT	13 533 685	214 750	13 318 935	12 264 830
Frais d'émission d'emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	26 224 269	8 446 612	17 777 657	15 803 207
(1) Dont droit au bail		(2) Dont à moins d'un an	(3) Dont à moins d'un an	4 094 550
ENGAGEMENTS RECUS				
Legs nets à réaliser :				
Acceptés par les organes statutairement compétents				
Autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				

Bilan Passif

OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU

Période du 01/01/18 au 31/12/18

Edition du 23/04/19

Tenue de compte EURO

	Net (N) 31/12/2018	Net (N-1) 31/12/2017
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatif sans droit de reprise	2 249 278	2 249 278
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise		
Réserves	577 721	577 721
Report à nouveau sur gestion propre	2 463 254	2 283 921
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	3 564	179 333
Autres fonds associatifs		
Fonds associatif avec droit de reprise		
- Apports		
- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés		
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
- Subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables	186 309	188 881
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme	959 568	1 008 442
Provisions réglementées	81	1 162
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL I FONDS ASSOCIATIFS	6 439 775	6 488 738
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	145 870	185 870
Provisions pour charges	612 819	587 464
TOTAL II PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	758 689	773 333
FONDS DEDIES		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur autres ressources		
TOTAL III FONDS DEDIES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	881 239	273 872
Emprunts et dettes financières diverses (3)	42 177	34 179
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	825 077	1 126 937
Dettes fiscales et sociales	3 434 537	3 397 821
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	5 105 143	3 130 189
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance (1)	291 021	578 138
TOTAL IV DETTES	10 579 193	8 541 136
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	17 777 657	15 803 207
(1) A plus d'un an 723 817 A moins d'un an 9 855 376		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	63 684	44 936
(3) Dont emprunts participatifs		
ENGAGEMENTS DONNES		

Compte de Résultat en liste

Période du 01/01/18 au 31/12/18
Edition du 23/04/19
Tenue de compte EURO

OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU

	31/12/2018	31/12/2017
PRODUITS D'EXPLOITATION (1) :		
- Ventes de marchandises		
- Production vendue [biens et services]	12 347 697	9 738 805
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	12 347 697	9 738 805
Dont à l'exportation :	4 203 639	4 433 420
- Production stockée		
- Production immobilisée		
- Produits nets partiels sur opérations à long terme		
- Subventions d'exploitation	2 747 879	5 114 906
- Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	174 580	504 098
- Cotisations		
- Autres produits	71 000	89 462
TOTAL I PRODUITS D'EXPLOITATION	15 341 156	15 447 270
CHARGES D'EXPLOITATION (2) :		
- Achat de marchandises		
Variation de stocks		
- Achats de matières premières et autres approvisionnements	1 758 550	1 530 723
Variation de stocks	6 059	(18 028)
- Autres achats et charges externes	3 233 118	3 326 508
- Impôts, taxes et versements assimilés	826 998	787 808
- Salaires et traitements	6 279 945	6 346 113
- Charges sociales	2 794 338	2 736 087
- Dotations aux amortissements et aux provisions		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	417 822	404 672
- Sur immobilisations : dotations aux provisions		
- Sur actif circulant : dotations aux provisions	37 654	29 750
- Pour risques et charges : dotations aux provisions	61 819	103 262
- Subventions accordées par l'association		
- Autres charges	1 008	910
TOTAL II CHARGES D'EXPLOITATION	15 417 311	15 247 804
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	(76 155)	199 466
PRODUITS FINANCIERS :		
- De participation (3)		
- D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
- Autres intérêts et produits assimilés (3)	1 605	2 345
- Reprises sur provisions et transferts de charges		
- Différences positives de change	2 251	46
- Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	1 412	9 697
TOTAL III PRODUITS FINANCIERS	5 268	12 089
CHARGES FINANCIERES :		
- Dotations aux amortissements et aux provisions		
- Intérêts et charges assimilées (4)	22 655	13 797
- Différences négatives de change	2 660	10 768
- Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV CHARGES FINANCIERES	25 314	24 565
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	(20 046)	(12 476)

Compte de Résultat en liste - suite

Période du 01/01/18 au 31/12/18
 Edition du 23/04/19
 Tenue de compte EURO

OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU

	31/12/2018	31/12/2017
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	(96 201)	186 990
PRODUITS EXCEPTIONNELS :		
- Sur opérations de gestion	51 653	0
- Sur opérations en capital	99 215	101 277
- Reprises provisions et transferts de charges	1 080	1 990
TOTAL V PRODUITS EXCEPTIONNELS	151 949	103 268
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
- Sur opérations de gestion	52 212	110 269
- Sur opérations en capital	391	656
- Dotations aux amortissements et aux provisions		
TOTAL VI CHARGES EXCEPTIONNELLES	52 604	110 925
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	99 345	(7 657)
Impôts sur les bénéfices (VII)	(420)	
- Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (VIII)		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées (IX)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VIII)	15 498 373	15 562 627
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + IX)	15 494 809	15 383 294
EXCEDENT OU DEFICIT	3 564	179 333
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
PRODUITS		
- Bénévolat		
- Prestations en nature		
- Dons en nature		
TOTAL		
CHARGES		
- Secours en nature		
- Mise à disposition gratuite de biens et services		
- Personnel bénévole		
TOTAL		



**Office
International
de l'Eau**

Association Office International de l'Eau

**Annexe aux comptes annuels de
l'exercice clos le
31 décembre 2018**

Cette Annexe contient 9 pages

Secrétariat Général

22, rue Edouard Chamberland - 87065 Limoges cedex - FRANCE

Tél. : 33 (0) 5 55 11 47 75 - Fax : 33 (0) 5 55 11 47 37 - Web : www.oieau.org - E-Mail : secretariat.general@oieau.fr

Association régie par la loi de 1901 et reconnue d'utilité publique par décret du 21 août 1981 - Déclaration d'Existence N 74870006087

N Siret : 314 901 729 00033 - Code APE : 804 C - N TVA : Fr 83314901729

Page 12 sur 20

Table des matières

1	Faits majeurs de l'exercice	1
1.1	Evénements principaux de l'exercice	1
1.2	Principes, règles et méthodes comptables	1
1.2.1	Présentation des comptes	1
1.2.2	Méthode générale	1
1.2.3	Changement de méthode d'évaluation	1
1.2.4	Changement de méthode de présentation	1
2	Informations relatives au bilan	2
2.1	Actif	2
2.1.1	Méthode d'amortissement	2
2.1.2	Evaluation des stocks	2
2.1.3	Evaluation des Encours	3
2.1.4	Valeurs mobilières de placement	3
2.1.5	Charges constatées d'avances	3
2.1.6	Trésorerie	3
2.2	Passif	4
2.2.1	Fonds associatifs	4
2.2.2	Provisions pour risques et charges	4
2.2.3	Engagements pris en matière de retraite et engagements similaires	4
2.2.4	Provision pour médailles du travail	4
2.2.5	Produits constatés d'avance	4
3	Informations relatives au compte de résultat	5
3.1	Ventilation des produits d'exploitation	5
3.2	Ventilation de l'effectif moyen	5
3.3	Contributions volontaires en nature	5
3.4	Crédit d'Impôt Compétitivité et Emploi (C.I.C.E.)	5
3.5	Impôt sur les bénéfices	5
4	Autres informations	6
4.1	Informations relatives à la rémunération des dirigeants	6
4.2	Informations concernant les contributions volontaires : nature, importance (bénévolat, mise à disposition...)	6
4.3	Emprunt auprès des organismes bancaires	6
4.4	Engagements hors bilan	7
4.4.1	Crédit-bail	7
4.4.2	Bail Emphytéotique	7

1 Faits majeurs de l'exercice

1.1 Evénements principaux de l'exercice

NEANT

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

1.2.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

1.2.2 Méthode générale

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce, du décret du 29 novembre 1983 et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n°2014-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n°99-01.

Concernant la Taxe d'Apprentissage collectée par l'OIEau, et afin d'isoler les opérations liées à sa perception, un dossier comptable a été ouvert et fonctionne comme s'il s'agissait d'une nouvelle direction. A la clôture des comptes, ce dossier est soldé dans les comptes correspondants de l'Etablissement CNFME.

En 2018, le montant de la collecte s'est élevé à 65 K€ (18 K€ sous forme de matériels et 47 K€ en espèces).

1.2.3 Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

1.2.4 Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Méthode d'amortissement

De façon générale, les méthodes d'amortissement en place à l'OIEau sont les suivantes :

TYPE D'IMMO	DUREE
Logiciels	1 à 3 ans
AAI Terrains	10 ans
Constructions	30 à 50 ans
AAI Constructions	10 à 30 ans
Plateformes pédagogiques	6 à 10 ans
Matériel et outillage	5 à 7 ans
Matériel de transport	5 ans
Mobilier, Matériel de bureau et informatique	3 à 10 ans

La comptabilisation et les amortissements des actifs tiennent compte de la réforme des actifs définie par les règlements CRC de 2004.

Concernant l'amortissement des subventions d'investissement :

Par dérogation aux nouvelles règles du plan comptable associatif, les subventions d'investissements antérieures à 2002 sont amorties au même rythme que les immobilisations financées compte tenu de l'activité spécifique de l'association. Les subventions reçues à partir de 2002 ne font plus l'objet de reprise hormis :

- celles financées par la taxe d'apprentissage,
- celles portant sur des biens non renouvelables.

2.1.2 Evaluation des stocks

Les stocks suivants :

- produits d'entretien
- matériels de laboratoire
- cahiers techniques
- fournitures pédagogiques
- mallettes

sont évalués selon la méthode du dernier coût d'achat. Ce dernier est composé du coût d'acquisition, des frais éventuels de transport, et des frais de conception et d'impression.

2.1.3 Evaluation des Encours

Les Encours de production qui s'élèvent à 5 265 K€ représentent les états d'avancement sur les études et projets pluriannuels.

Ils sont évalués au temps passé estimé ainsi qu'au regard des dépenses engagées au 31/12/2018.

Parallèlement, une provision pour risques est constatée lorsqu'il y a un risque de non acceptation totale du rapport final (et donc un risque de non encaissement du solde final) et lorsqu'il y a une « trésorerie négative » sur le projet à la date de clôture de l'exercice.

2.1.4 Valeurs mobilières de placement

Les placements financiers sont à présent effectués via un livret type associatif. Il n'y a donc plus de valeurs mobilières de placement au 31 décembre 2018 à proprement parler.

Depuis le début de l'exercice 2016, une ligne de « Compte à Terme » d'un montant de 200 k€ a été ouverte chez la Banque Tarneaud. Ce placement est bloqué pour une période de 4 ans (avec une possibilité de déblocage anticipé au bout de 4 trimestres).

2.1.5 Charges constatées d'avances

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 152 K€ et se décomposent de la façon suivante :

- charges constatées d'avance courantes CNFME (exploitation) = 59 K€
- charges constatées d'avance courantes CNIDE (exploitation) = 12 K€
- charges constatées d'avance courantes DCI (exploitation) = 36 K€
- charges constatées d'avance courantes DG (exploitation) = 45 K€

2.1.6 Trésorerie

En 2018, la trésorerie globale n'a jamais été négative. Elle comprend cependant, une quote part d'acomptes, perçus sur conventions non dénouées, que nous devons reverser à nos partenaires.

2.2 Passif

2.2.1 Fonds associatifs

Réserve pour projet associatif

L'OIEau ne dispose d'aucune réserve pour projet associatif.

2.2.2 Provisions pour risques et charges

Tableau des provisions pour risques et charges :

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Provision à la fin de l'exercice
Provisions pour risques	186 K€	15 K€	55 K€	146 K€
Provisions pour charges (PIDR)	587 K€	47 K€	21 K€	613 K€
TOTAL	773 K€	62 K€	76 K€	759 K€

2.2.3 Engagements pris en matière de retraite et engagements similaires

La provision constituée en 2003 et enregistrée dans les comptes annuels a été mise à jour en prenant en compte un coefficient d'actualisation intégrant l'inflation et les augmentations de rémunération prévisionnelles.

<i>Engagements retraite (montant en €)</i>	<i>Provisionné</i>	<i>Non provisionné</i>	<i>Total</i>
<i>I. D. R.</i>	<i>613 K€</i>	<i>NEANT</i>	<i>613 K€</i>

Description des méthodes actuarielles et principales hypothèses économiques retenues :

L'engagement de retraite est calculé selon la méthode PBO. Le taux d'actualisation ressort à 1,68 %. L'âge prévisionnel de départ en retraite est fixé à 65 ans.

2.2.4 Provision pour médailles du travail

Il n'y a pas d'attribution de médailles du travail au sein de l'OIEau.

2.2.5 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 291 K€ et se décomposent de la façon suivante :

- produits constatés d'avance sur les études CNFME (exploitation) = 30 K€
- produits constatés d'avance sur les études CNIDE (exploitation) = 200 K€
- produits constatés d'avance sur les études DCI (exploitation) = 61 K€

3 Informations relatives au compte de résultat

3.1 Ventilation des produits d'exploitation

Tableau de répartition des produits d'exploitation		(en K€)
Prestations de Services		12 347,00
Subventions		2 748,00
Reprise sur Amortissements et Provisions		175,00
Autres Produits		71,00
Total		15 341,00

3.2 Ventilation de l'effectif moyen

Catégories	Personnel salarié	Personnel détaché	Personnel mis à disposition
CDI	135,00		
CDD	3,00		
Fonctionnaires		2,00	0,00
TOTAL	138,00	2,00	0,00

3.3 Contributions volontaires en nature

Voir point 4.2.

3.4 Crédit d'Impôt Compétitivité et Emploi (C.I.C.E.)

Le C.I.C.E. a pour objet d'améliorer la compétitivité des entreprises et ainsi leur permettre de réaliser des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution de leur fonds de roulement.

Il est comptabilisé en diminution des charges de personnel pour un montant de 196 k€.

Il est utilisé dans des investissements de plates-formes pédagogiques, dans la formation du personnel, dans la prospection de nouveaux marchés ainsi que dans des projets innovants.

3.5 Impôt sur les bénéfices

Le résultat fiscal du GEIE SEMIDE est intégré fiscalement pour la quote-part détenue par l'OIEau. Pour l'exercice 2018, le résultat fiscal du SEMIDE étant nul, aucun retraitement n'a été effectué.

4 Autres informations

4.1 Informations relatives à la rémunération des dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006, les associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 Euros et recevant une ou plusieurs subventions de l'État ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 Euros doivent publier chaque année dans le compte financier les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants ainsi que leurs avantages en nature.

Le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants salariés s'est élevé à 312 K€ en 2018.

4.2 Informations concernant les contributions volontaires : nature, importance (bénévolat, mise à disposition...)

Le Président de l'OIEau et les Administrateurs sont bénévoles.

4.3 Emprunt auprès des organismes bancaires

L'OIEau a également financé, en partie, sur l'exercice 2010, le nouveau Laboratoire de La Souterraine par un prêt bancaire souscrit auprès de la Banque Tarneaud aux conditions suivantes :

- Montant emprunté : 300 K€
- Taux / Durée : 4,05 % sur 144 mois
- Garantie : hypothèques de 1^{er} rang sur le bien financé

Dans le cadre de l'extension de ses bâtiments à Limoges, l'OIEau a souscrit sur l'exercice 2018 deux emprunts auprès de la Banque Tarneaud aux conditions suivantes :

- Prêt « Immobilier »
 - Montant emprunté : 600 K€ (*non entièrement débloqué au 31/12/2018*)
 - Taux / Durée : 1,25 % sur 180 mois
 - Garantie : nantissement compte sur livret à hauteur de 300 k€

- Prêt « Aménagements et Matériels »
 - Montant emprunté : 250 K€ (*non entièrement débloqué au 31/12/2018*)
 - Taux / Durée : 0,68 % sur 84 mois
 - Garantie : néant

Au 31 décembre 2018, le capital global restant dû (CRD) s'élève à 817 K€ et sa ventilation est la suivante :

< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
99 K€	356 K€	362 K€	817 K€

4.4 Engagements hors bilan

4.4.1 Crédit-bail

Au 31 décembre 2018, il n'y a plus aucun contrat de crédit-bail en cours.

4.4.2 Bail Emphytéotique

L'Office International de l'Eau a conclu deux baux emphytéotiques avec la Ville de Limoges. Ils portent sur les bâtiments du CNFME et du CNIDE à Limoges. Ils prendront fin en 2056 et 2058.